

Le projet Bretagne Très Haut Débit entre dans sa deuxième phase

Le comité syndical de Mégalis Bretagne s'est réuni ce vendredi 16 mars afin de valider les périmètres des secteurs retenus dans le cadre de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit. 400 000 prises de fibre optique supplémentaires seront déployées à l'échéance 2023.

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour but d'apporter la fibre optique à 100% des Bretons. Cela passe par la création d'un nouveau réseau, dont la construction est répartie en 3 phases. Débutée en 2015, la Phase 1 s'achèvera au cours de l'année 2019. A cette échéance, 240 000 foyers, entreprises et sites publics bretons pourront se raccorder à ce nouveau réseau à très haut débit.

Chaque intercommunalité, en concertation avec les Départements, a pu exprimer ses priorités de déploiement sur son territoire, insistant particulièrement sur les zones où l'on constate aujourd'hui un faible débit internet et les zones concernées par la présence ou l'implantation d'entreprises dans un objectif d'attractivité économique. Cet engagement a été voté par chaque EPCI entre le second semestre 2017 et le début de l'année 2018.

Un déploiement accéléré

Au terme de cette phase (2019-2023), 400 000 locaux supplémentaires seront raccordables à la fibre optique, soit pratiquement deux fois plus que lors de la première phase. La construction d'une telle volumétrie de prises représente un investissement global de 800 millions d'euros. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) se sont d'ores et déjà engagés à financer cet investissement à hauteur de 178 millions d'euros.

La Région Bretagne et les Départements sont également partenaires financiers de Bretagne Très Haut Débit, ainsi que l'État et l'Union Européenne.

Contacts presse : Mégalis Bretagne : Quentin Pichard / quentin.pichard@megalis.bretagne.bzh / 07 72 22 49 63

Partenaires financeurs :



France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Et les 59 EPCI Bretons

Des solutions adaptées aux besoins de tous

Malgré toute l'attention portée à la résorption des zones aujourd'hui mal desservies, 5% des foyers, entreprises et sites publics bretons ne seraient pas éligibles au haut débit à l'issue de cette phase 2. Des solutions sont d'ores et déjà étudiées pour traiter ces situations.

- **La modernisation du réseau cuivre téléphonique**

Une étude sera lancée pour mesurer l'opportunité de nouvelles opérations de montée de débit sur certaines zones de la phase 3.

- **La mobilisation des acteurs privés**

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et à la suite des annonces de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017, Mégalis Bretagne va lancer un Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) auprès des opérateurs privés sur un volume d'environ 200 000 prises retenues en phase 3.